

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 12 mai 1848.

Le ministre de l'intérieur de l'ex-gouvernement provisoire nous semble avoir nettement dessiné, dans son discours à l'Assemblée nationale, la ligne de conduite que devront suivre les hommes auxquels l'avenir confiera la tâche glorieuse de présider aux destinées de la République. « Aussi inflexible, » a-t-il dit, contre les ambitions qui provoquent des coups de main que contre les réactions qui enchaînent le mouvement révolutionnaire, j'ai toujours cru que l'homme d'état devait marcher d'un pas ferme entre les rêves des utopistes et des sectaires et la ténacité rebelle des intérêts égoïstes. » Les rêves des utopistes égarés par la générosité même de leurs vœux sont, en effet, un des dangers, plus imaginaires toutefois que réels, de la situation ; mais, nous en sommes sûrs, ils ne tarderont pas à s'évanouir, lorsqu'il sera parfaitement démontré à tous que le gouvernement républicain démocratique, poussant jusqu'à leurs dernières conséquences les principes qui font sa force, peut donner à tous les besoins, à tous les intérêts pleine et entière satisfaction, et réaliser les vœux les plus chers du peuple, vœux que nous n'avons jamais cessé de former avec lui, et dont l'accomplissement sera l'objet constant de notre vive sollicitude.

Du reste, l'attitude prise dans ces derniers temps, et dès l'avènement de la République, par les chefs avérés de l'école socialiste radicale, est un gage de sécurité pour la République naissante ; les appels au bon sens et à la raison publique n'ont jamais été vainement entendus en France, et toujours ils ont suffi pour le triomphe des idées saines et pratiques et le discredit profond des conceptions chimériques. Que l'opinion ne s'effraie donc pas outre mesure de cette épée de Damoclès que les ennemis hypocrites de la révolution agitent sur nos têtes !

Mais le plus grand péril de la situation, celui qu'il est du devoir de tous les républicains sincères, de tous les bons citoyens de prévoir et de conjurer, c'est la réaction ; la réaction en effet revêt toutes les formes du patriotisme, et sous prétexte de protéger l'ordre social, s'empare des petites questions et les grossit au point d'en faire autant de machines de guerre contre des institutions qu'elle déteste et dont elle a tacitement juré la perte ; la réaction, elle est sinon au bout des lèvres, du moins dans le cœur des partis qui depuis 89 se sont disputé, partagé le pouvoir, et n'attendent qu'une occasion favorable pour mettre à profit nos moindres fautes, et relever un trône impérial ou royal sur les ruines de la République. La réaction, elle est dans l'âme de tous les souteneurs du régime déchu, des complices de ses hontes, de ses apostasies, de sa corruption, de tous ceux enfin qui, en appuyant de leurs votes les hommes du juste-milieu, refusaient de s'associer à cette opposition radicale qui a contribué à la défense des intérêts les plus chers de la patrie, et a sauvé à la face du monde le principe de la révolution et la gloire de la France. L'égoïsme qui a fait tous nos maux et est parvenu en dix-sept années à étouffer dans les âmes de ceux qui, de près ou de loin, touchaient au pouvoir, tous les penchants honnêtes, l'égoïsme n'a perdu encore ni de son appétit ni de sa puissance ; il n'a fait que changer de nom, et aujourd'hui il se nomme la peur ; il va de ville en ville recueillant les mauvaises nouvelles, en forgeant au besoin, pour semer sur toute l'étendue du territoire, l'épouvante, cette maladie des ignorants et des âmes faibles. Eh bien ! c'est entre ces deux écueils que les pilotes du vaisseau de l'Etat doivent le diriger, s'ils veulent arriver au port ; c'est dans cette voie que nous devons tous marcher, unis dans une même pensée, celle de la grandeur de notre République, ne poussant qu'un seul cri : Vive la République ! ne portant qu'une inscription sur notre bannière, celle que le peuple, pendant le combat et le lendemain de son triomphe, écrivit sur le drapeau de la révolution.

Entre le communisme impraticable et un passé impossible, le champ des améliorations sociales est vaste et fertile. Les barbares sont à nos portes, ont dit les Débats, lorsque les ouvriers lyonnais demandaient le travail ou la mort. Cette parole impie vient de recevoir un solennel et éclatant démenti ; en deux mois, la civilisation, sous la dictature du peuple, a fait plus de progrès réels que pendant cinquante années de despotisme. N'oublions pas que c'est au gouvernement républicain que nous en sommes redevables, et que les conquêtes faites par la liberté soient un encouragement pour tous, à en entreprendre de plus sérieuses et de plus importantes encore. Mais, pour réussir, ne nous divisons pas, formons une phalange intrépide et inébranlable ; que des méfiances excessives, et que jusqu'ici rien ne justifie, n'assombrissent pas notre pensée et ne donnent pas à nos paroles le ton de l'irritation et de l'aigreur ! Rien n'est beau comme la modération dans la force ; soyons donc calmes, modérés et impassibles même au plus fort de la mêlée. Oublions-nous un peu nous-mêmes pour ne songer qu'au peuple, à son bien-être et à son bonheur ; abordons avec courage et fermeté les problèmes sociaux dont la Providence a réservé la solution à notre époque.

Les premières séances de l'Assemblée nationale offrent le spectacle d'une singulière confusion. Ce sont des cris, des interpellations sans ordre, des protestations sans motif ; on sent qu'il y a là beaucoup d'hommes étrangers à la vie publique,

aux discussions politiques, et qui se croient appelés à jouer un rôle important. Dans quelques jours, les individualités se classeront, les capacités pourront surgir, et les médiocrités s'endormiront dans l'oubli.

La décision que vient de prendre l'Assemblée, relativement à la formation du pouvoir exécutif, a surpris tout le monde, et, en l'absence de détails, a paru d'abord inexplicable. On ne comprenait pas comment l'Assemblée, saisie par sa commission de la proposition de nommer elle-même les ministres, et paraissant disposée à accepter ce mode de former le cabinet, avait brusquement changé d'avis. Notre correspondance de Paris d'aujourd'hui soulève un coin du voile ; des renseignements particuliers nous permettent de donner d'autres éclaircissements.

A la faveur d'une majorité qui n'est pas encore bien déclarée, mais qu'il comptait rallier, en flattant l'Assemblée par la perspective de diriger elle-même les affaires par la nomination directe du ministère, l'ancien parti dynastique avait espéré briser les hommes de la révolution, les éloigner du cabinet ; alors maître de la direction, il eût imprimé au pays un mouvement calculé de telle sorte qu'il eût pu dans quelques semaines venir proposer une régence. La proclamation spontanée de la forme républicaine faite il y a quelques jours par l'Assemblée avait bien un peu dérouteré ce parti, mais ne l'avait pas découragé. M. Lherbette et M. Odilon Barrot trop fins pour dire un mot qui eût éclairé le pays sur leurs vues et soulevé un orage dans l'Assemblée, ont manœuvré avec habileté ; heureusement quelques indiscretions ont révélé leurs intentions. M. Jules Favre, sans les divulguer, leur a porté un rude coup ; M. Lamartine et M. Ledru-Rollin ont achevé la déroute, et la majorité a donné raison au bon sens, en même temps qu'elle a fait triompher l'idée républicaine.

Le parti auquel on s'est arrêté est infiniment préférable au mode qui était proposé par la commission ; le gouvernement y trouvera plus de stabilité, plus d'unité dans la direction, plus de facilité à dominer le parti dynastique ; mais on peut dès aujourd'hui juger qu'elles luttes la constituante aura à soutenir, qu'elles manœuvres à déjouer.

En présence des troubles survenus à Rouen, le gouvernement doit comprendre quelle faute il a commise en ne prenant pas, dès les premiers jours de la République, le parti de destituer les membres les plus compromis des tribunaux et des cours d'appel. Il est certain que M. Frank-Carré, qui a tant de fois et avec tant de violence réquisitionné au profit de la monarchie, ne peut pas instruire avec une autorité suffisante dans cette malheureuse affaire. Si M. Frank-Carré avait quelque pudeur, sa démission serait depuis long-temps entre les mains du ministre de la justice. Quelle garantie d'impartialité offre-t-il ? Ne peut-on pas croire qu'il sera peut-être charmé de retrouver encore sous sa main ces républicains qu'il a poursuivis toute sa vie ?

Il résulte de cet état de choses anormal que le gouvernement lui-même n'a pas une entière confiance dans la magistrature, qui pourtant relève de lui. A côté de l'enquête judiciaire, il ordonne une enquête administrative, et peut-être verrons-nous l'Assemblée nationale ordonner pour son propre compte une troisième enquête, une enquête parlementaire.

Le gouvernement s'est laissé gravement abuser par des scrupules à l'endroit de l'inamovibilité. Certes, nous n'avons jamais demandé la destitution en masse de tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire. C'eût été vouloir désorganiser la justice en France. Les barreaux de France, au 24 février, n'étaient pas des pépinières de républicains, on le sait assez. Lorsqu'il a fallu reconstituer seulement les parquets, on a vu combien le gouvernement a été embarrassé, et quels choix malheureux il a été obligé de faire. Toutefois, nous maintenons qu'il était de son devoir de destituer tous les magistrats dont les passions conservatrices étaient de notoriété publique, tous les magistrats dont l'avancement dû à la faveur avait été un scandale.

Le gouvernement a révoqué toute la magistrature debout, qui comptait cependant des membres très capables et très inoffensifs ; mais son fétichisme a respecté toute la magistrature assise. Pourtant, dans la magistrature assise, il y a tel conseiller, tel président, très remuant, qui gouverne sa localité comme un petit despote. C'était là que le gouvernement devait faire sentir qu'il existait. Un magistrat ne peut pas être dans la société moderne une sorte de pontife qui regarde, coiffé de la tiare de l'inamovibilité, passer les gouvernements et tomber les trônes ; son inviolabilité serait dangereuse. Il faut, en outre, pour la bonne administration de la justice, une certaine entente entre les parquets et les magistrats assis. La magistrature actuelle n'a pu voir qu'avec défaveur les parquets nouveaux installés par la République. Au lieu de l'entente et du bon accord, c'est un antagonisme secret et permanent qui existe de toutes parts.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, de nouveaux troubles éclataient quelque part, la suspicion planerait sur la magistrature ; elle ne sera jamais universellement acceptée, tant qu'elle n'aura pas été épurée. Que le gouvernement avise donc promptement et que les magistrats se jugent eux-mêmes ; il en est qui, à leurs propres yeux, doivent se reconnaître impossibles.

Nouvelles d'Italie.

BRESCIA, 6 mai. — Les opérations se poursuivent avec activité dans l'armée qui se dispose à faire le siège de Peschiera. Les pièces d'artillerie de gros calibre sont placées et font considérer comme imminente l'attaque de la forteresse.

Le 5^e régiment piémontais, avec quatre canons, s'est porté le 4 à Lazise pour interrompre les communications entre Peschiera, Rivoli et le Tyrol.

Le 4 au matin, le duc de Savoie était à Cavalcaselle pour observer les positions les plus favorables au bombardement de Peschiera.

Le 4 au matin, les Autrichiens, au nombre de 2,000 sont sortis de Mantoue par la porte de San Giorgio en se dirigeant contre des corps de volontaires ; ces derniers, en soutenant vigoureusement la retraite, ont laissé avancer l'ennemi, se sont séparés en deux ailes et l'ont laissé en présence d'un bataillon de troupes régulières, avec quatre pièces de canon ; la mitraille a dispersé précipitamment les Autrichiens, qui sont rentrés dans la ville en laissant beaucoup de morts et de blessés.

On dit que Radetzki s'est retiré de Vérone.

— Voici les nouvelles les plus intéressantes d'Italie, apportées par le Lombardo :

Milan, 5 mai.

Victoire ! victoire ! Le courrier qui arrive à l'instant (huit heures du matin) nous apporte les nouvelles suivantes :

BRESCIA, 4 mai. — On a reçu trois lettres, deux de Padoue et une de Vicence, contenant la nouvelle positive que les généraux Durando et Zucchi avaient entièrement défait un corps de vingt mille Autrichiens qui venait d'Udine et d'Isonzo, et que de tout ce corps d'armée c'est tout au plus s'il restait 6,000 hommes qui étaient en débandade et poursuivis à outrance. Les Piémontais fêtaient un événement si heureux !

Des lettres de Gènes annoncent qu'au moment du départ du Lombardo, on venait de recevoir de Brescia la nouvelle qu'une bataille sanglante avait eu lieu sous Vérone, dans laquelle les Autrichiens auraient essuyé des pertes qui s'élèvent à 6,000 hommes, entre morts, blessés et prisonniers. Les Piémontais auraient aussi perdu environ 1,500 hommes ; mais ils s'étaient emparés du fort S. Giorgio et de la porte Sta-Marta, de Vérone.

— L'escadre de la Méditerranée, commandée par M. le vice-amiral Baudin, a quitté le port de Livourne (Toscane) le 4 mai, en même temps que la frégate à vapeur le Descartes, dont nous avons annoncé l'arrivée sur notre rade. Ces forces navales doivent être en ce moment devant Naples.

— On écrit de Lucques, le 3 mai :

« Le bruit court que le roi de Naples a été détrôné et qu'on a nommé une régence.

» Des lettres particulières de Naples annoncent que le peuple a proclamé roi le fils de Ferdinand II. »

(Progrès social de Marseille.)

Paris, le 10 mai 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'Assemblée nationale a pris hier, à la fin de sa séance, une résolution que les propositions de sa commission n'avaient pas fait pressentir. On lui avait demandé de se saisir du pouvoir exécutif et de le déléguer à des ministres responsables et révocables qui l'exerceraient sous la présidence d'un dixième ministre sans portefeuille, et tout semblait annoncer qu'elle adopterait ces conclusions. Le résultat n'a pas répondu à cette attente, et voici pourquoi.

La proposition de faire nommer directement les ministres par l'Assemblée a paru à bon nombre de représentants un moyen d'exclure du pouvoir l'élément révolutionnaire pour le remplacer par l'élément dynastique qui aspirait aux affaires sous l'ancien gouvernement. Du moment que la question se posait ainsi, du moment qu'on pouvait croire que certaines gens voulaient en quelque sorte faire reculer la révolution, la situation changeait complètement de caractère. Il y a eu des divisions et des tiraillements dans le gouvernement provisoire ; mais, en définitive, tous ses membres étaient animés de l'esprit de la révolution ; tous voulaient que ses idées pénétraient profondément au cœur du pays ; tous voulaient que, si elle rencontrait des résistances, elle pût en triompher ; tous voulaient que l'influence dans l'état et la direction des affaires de la République restassent aux hommes qui avaient appelé cette forme de gouvernement et l'avaient saluée de leurs acclamations, et nullement à ceux qui l'avaient subie. Tel était le sentiment qui dominait au sein du gouvernement provisoire, et qui devait dominer également dans l'Assemblée.

Du moment qu'on a pu croire, et cela est résulté de quelques paroles imprudentes dites dans les bureaux de l'Assemblée, que ce sentiment était contesté, il y a eu une réaction en sa faveur, et c'est ce qui a fait donner la préférence à la proposition de MM. Dornès, Jean Reynaud et Trélat sur les conclusions de la commission. Il a donc été décidé qu'il serait nommé une commission de gouvernement composée de cinq membres, lesquels ne pourraient faire partie du cabinet et choisiraient des ministres responsables et révocables. On s'est arrêté à cette combinaison, parce qu'elle permettait de réunir dans le gouvernement toutes les nuances du parti républicain ; ce que l'on a jugé utile en ce moment au maintien de la tranquillité publique, parce que l'on a pensé qu'exclure l'une de ces nuances du gouvernement, c'était donner aux adversaires de la révolution un sujet de joie et de triomphe ; parce qu'enfin il a paru que, dans le débat engagé, c'était l'ancienne opposition dynastique et le vieux parti républicain qui se trouvaient en présence et en lutte. Du moment que la question semblait se poser ainsi, les républicains de la veille n'avaient pas deux partis à prendre ; ils devaient constater leurs tendances et leurs forces, et c'est ce qu'ils ont fait avec un succès qui jusqu'au dernier moment a paru douteux.

Ce qui a surtout contribué à assurer ce succès, c'est l'attitude prise par M. Lamartine qui s'est prononcé pour la proposition de M. Dornès. On a craint, en repoussant une combinaison qu'il proclamait la plus intelligente et la plus efficace, de l'éloigner du gouvernement, et sa présence aux affaires paraît à beaucoup de personnes une nécessité. C'est là la seule manière d'expliquer le vote de l'Assemblée, vote qui n'était certainement pas prévu au commencement de la séance.

— L'Assemblée, en décidant que le comité de gouvernement ne se composerait que de cinq membres, a par cela même exclu un certain nombre de citoyens qui avaient constitué le gouvernement provisoire issu des barricades de février. MM. Louis Blanc et Albert ont considéré cette décision comme une injure, et aussitôt qu'elle a été connue, M. Blanc est monté à la tribune pour déclarer, en son nom et en celui de son collègue M. Albert, qu'après le vote qui ve-

naît d'avoir lieu, il ne leur était plus permis de conserver leurs fonctions de président et de vice-président de la commission du Luxembourg. C'est une déclaration de guerre ! s'est-on aussitôt écrié de plusieurs bancs, et le ton de M. Louis Blanc avait quelque peu justifié cette interprétation.

Quoi qu'il en soit, on aurait tort de penser que la démission de M. Louis Blanc et Albert implique, de la part du gouvernement, la pensée d'abandonner l'étude des questions sociales. Ces questions sont considérées par tout le monde comme étant de la plus haute importance ; il est nécessaire qu'elles soient discutées et résolues. Sans doute, en de pareilles matières, il ne faut procéder qu'avec une extrême maturité ; mais il faut au moins que le pays sache que ni le gouvernement ni l'Assemblée ne perdent de vue l'examen de ce grand problème de la solution duquel dépend notre tranquillité à venir.

M. Barbès avait demandé que tous les membres du gouvernement provisoire fussent maintenus dans leurs fonctions jusqu'après le vote de la constitution. N'ayant pu l'obtenir, il a déclaré qu'il protestait contre les décisions de l'Assemblée.

M. Barbès prend une attitude de plus en plus hostile vis à vis de ses collègues, et il perd par conséquent la faveur qui s'attachait à son nom, et qui lui aurait permis de jouer un rôle important s'il eût su se placer dans un milieu de fermeté et de modération, au moyen duquel il se serait tenu à une égale distance des hommes qui veulent exagérer le principe républicain en poussant à des mesures qui ne sont pas conformes à son esprit, et de ceux qui veulent le fausser en empêchant les idées de marcher et de suivre leur cours.

Le comité du gouvernement, aussitôt qu'il sera constitué, devra s'occuper de la nomination des nouveaux ministres. On cite comme ayant de chances d'être appelés : aux affaires étrangères, M. Bastide ; à l'intérieur, M. Flocon ; à la guerre, M. le général Cavaignac, à moins qu'une mission plus importante, telle, par exemple, que le commandement d'une armée, étant donnée à cet officier-général, on ne donne le portefeuille de la guerre à M. Charreaux, aujourd'hui sous-secrétaire d'état ; aux finances, M. Goudchaux ; aux travaux publics, M. Pagnerre. On dit que M. Crémieux pourrait bien être remplacé par M. Jules Favre.

M. Marrast aurait été appelé au ministère de l'intérieur, s'il avait consenti à accepter ce poste ; mais il paraît qu'il a déclaré qu'il préférerait garder la mairie de Paris.

On prépare en ce moment aux finances un projet de loi de réorganisation de l'administration des contributions indirectes. Le projet sera mis à exécution sous quelques jours.

On dit qu'il va être créé au ministère des travaux publics une division du personnel des travailleurs. Le chef de cette division serait un ouvrier.

On assure que le monopole du tabac va être supprimé, et qu'il sera remplacé par un impôt sur la production et sur la vente du tabac.

Aussitôt que le général Négrier a été nommé questeur à l'Assemblée nationale, il a donné l'ordre de faire venir une réserve de 900 fusils. « On menace, a-t-il dit, la garde nationale chargée de nous défendre ; mais si elle se fait tuer, il faut que les 900 représentants aient aussi des armes pour mourir avec elle. » Les 900 fusils ont été en effet apportés, et hier matin on avait fait venir 10,000 cartouches.

On annonce que M. J. Bastide, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères, vient de donner sa démission, attendu l'incompatibilité qu'il y a entre ces fonctions et celles de membres de l'Assemblée nationale dont il est revêtu.

Nous publions le discours de M. Lamartine dont nous n'avons pu donner, d'après la correspondance, qu'une analyse incomplète, et que l'abondance des matières nous a forcé d'ajourner :

Citoyens représentants du peuple,

Après dix-huit ans de règne et d'une diplomatie qu'on croyait habile, parce qu'elle était intéressée, la dynastie remettait la France à la République plus cernée, plus garrottée de traités et de limites, plus incapable de mouvement, plus dénuée d'influence et de négociation extérieure, plus entourée de pièges et d'impossibilités qu'elle ne l'a à aucune époque de la monarchie emprisonnée dans la lettre, si souvent violée contre elle, des traités de 1815, exclue de tout l'Orient, complice de l'Autriche en Italie et en Suisse, complaisante de l'Angleterre à Lisbonne, compromise sans avantage à Madrid, obséquieuse à Vienne, timide à Berlin, haïe à Saint-Petersbourg, discréditée pour son peu de foi à Londres, désertée des peuples pour son abus des principes démocratiques ; en face d'une coalition morale ralliée partout contre la France et qui ne lui laissait le choix qu'entre une guerre extérieure d'un contre tous, ou l'acceptation du rôle subalterne de puissance secondaire en surveillance dans le monde européen, condamnée à languir et à s'humilier un siècle sous le poids d'une dynastie à faire pardonner aux rois, et d'un principe révolutionnaire à faire amnistier ou à faire trahir les peuples.

La République, en trouvant la France dans ces conditions d'isolement et de subalternité, avait deux partis à prendre : faire explosion armée contre tous les trônes et contre tous les territoires du continent, déchirer la carte de l'Europe, déclarer la guerre et lancer le principe démocratique armé partout, sans savoir s'il tomberait sur un sol préparé pour y germer, ou sur un sol impropre pour y être étouffé par le sang ; ou bien déclarer la paix républicaine et la fraternité française à tous les peuples, afficher le respect des gouvernements, des lois, des caractères, des mœurs, des volontés, des territoires des nations ; élever bien haut, mais d'une main amie, le principe d'indépendance et de démocratie sur le monde.

C'est cette dernière politique, citoyens, que le gouvernement provisoire a cru devoir adopter unanimement, en attendant que la nation, résumée en vous, s'emparât de ses propres destinées.

Quels ont été ces soixante-douze jours de résultats de cette politique de la diplomatie armée sur le continent ? Vous les connaissez, et l'Europe les regarde s'accomplir avec un étonnement qui tient moins de la crainte que de l'admiration.

L'Italie, déjà remuée dans son patriotisme par l'âme italienne et démocratique de Pie IX, s'ébranle successivement, mais tout entière, au contre-coup du triomphe du peuple à Paris. Rassurée sur toute ambition française hautement et franchement désavouée par nous, elle embrasse avec passion nos principes, et s'abandonne avec confiance à l'avenir d'indépendance et de liberté où le principe français sera son allié.

La Sicile s'insurge contre la domination de Naples ; elle réclame d'abord sa constitution. Irritée du refus, elle reconquiert héroïquement son sol et ses citadelles. Les concessions tardives ne l'apaisent plus ; elle se sépare complètement, elle convoque elle-même son parlement, elle se proclame seule maîtresse de ses destinées, elle se venge de son long assujettissement à la maison des Bourbons, en déclarant que les princes de la maison de Naples seront à jamais exclus des éventualités du trône constitutionnel en Sicile.

A Naples même, la constitution promulguée par le roi la veille de la République française paraît illusoire le lendemain. La monarchie, assiégée par les démonstrations du peuple, descend de concessions en concessions jusqu'au niveau d'une royauté démocratique de 1791.

Pie IX, acceptant le rôle de patriote italien, ne retient que la détermination du pontife, et fait de Rome le centre félicitatif d'une véritable République, dont il se montre déjà moins le chef couronné que le premier citoyen. Il se sert de la force du mouvement qui l'emporte, au lieu de consumer sa propre force à lui résister. Ce mouvement s'accélère.

La Toscane suit cet exemple. Parme, Plaisance, Modène tentent vainement de s'appuyer sur l'Autriche pour lutter avec l'esprit de vie de l'Italie, leurs princes obéissent, la nationalité triomphe. Lucques est emportée. Venise proclame sa propre République, indéfinie encore si elle s'isole dans ses lagunes, ou si elle se ralliera au faisceau républicain ou constitutionnel de l'Italie septentrionale.

Le roi de Sardaigne, long-temps l'espérance de l'unité nationale en Italie, en même temps que son gouvernement était la terreur de l'esprit libéral à Turin, fait cesser, au contact de la révolution française, cette contradiction fatale à sa grandeur. Il donne en gage une constitution populaire au libéralisme italien.

La Lombardie comprend à ce signe que l'heure de l'indépendance a sonné. Milan désarmé triomphe, dans une lutte fratricide, de l'armée d'occupation qui l'envahit. La Lombardie tout entière se lève contre la maison d'Autriche. Elle ne proclame encore que son affranchissement, pour ne pas mêler une question d'institutions à une question de guerre. Le cri de l'Italie force le roi de Sardaigne à se dégager, comme le Pape et comme la Toscane, des vieux traités internationaux avec l'Autriche. Il marche en Lombardie : les contingents affluent de toutes parts, sur ce champ de bataille. La campagne de l'indépendance italique se poursuit lentement par l'Italie seale, mais devant la Suisse et devant la France armées prêtes à agir, si l'intérêt de leur principe ou la sûreté de leurs frontières leur semblaient compromises dans leur vigilance sur l'Italie.

Passer les Alpes : les résultats de la politique du principe français désarmé ne s'y développent pas avec moins de logique dans les événements et de la rapidité dans les conséquences. Ils éclatent au foyer même du principe contraire.

Dès le 11 mars, la révolution s'éveille à Vienne. Les troupes sont vaincues ; le palais des empereurs est ouvert par le peuple pour en expulser le vieux système dans la personne de son homme d'état le plus inflexible, le prince de Metternich. L'Assemblée des notables de la monarchie est convoquée. Toutes les libertés, armes infailibles de la démocratie, sont accordées.

La Hongrie se nationalise et s'isole par une séparation presque complète de l'Empire. Elle abolit les droits féodaux ; elle vend les biens ecclésiastiques ; elle nomme un ministre à elle ; elle se donne pour signe de sa complète séparation un ministre même des affaires étrangères.

La Bohême s'assure de son côté une constitution fédérale à part. Par ces trois affranchissements divers de la Hongrie, de la Bohême et de l'Italie, l'Autriche, révolutionnée au dedans, ne règne plus absolue que sur douze millions d'hommes compactes.

Trois jours après les événements de Vienne, le 18 mars, le peuple combat et triomphe dans les rues de Berlin. Le roi de Prusse, dont l'esprit éclairé et le cœur populaire semblaient d'intelligence avec ceux-là même qui combattaient ses soldats, se hâte de concéder tout au peuple. Une loi complètement démocratique d'élection va inaugurer une assemblée constituante à Berlin. Avant même que l'assemblée constituante soit réunie, la Pologne prussienne réclame sa nationalité distincte à Posen. Le roi y consent et commence à ébaucher ici la première base d'une nationalité polonaise que d'autres événements auront à grandir et affermir d'un autre côté.

Dans le royaume de Wurtemberg, le roi abolit le 3 mai la censure, concède la liberté de la presse et l'armement du peuple.

Le 4 mars, le grand-duc de Bade, trop voisin de la France pour ne pas laisser prendre leur niveau aux idées qui traversent le Rhin, accorde la liberté des journaux, l'armement du peuple, l'abolition des féodalités, et enfin la promesse de concourir à l'établissement d'un parlement unitaire allemand, ce congrès de la démocratie germanique d'où va sortir l'ordre nouveau.

Le 5 mars, le roi de Bavière abdique et remet le trône, après des combats de rue, à un prince qui unit sa cause à la cause populaire à Munich.

Du 6 au 11 mars, même abdication du souverain de Hesse-Darmstadt : avènement du peuple, droit d'association, presse, jury, code français à Mayence, tout est accordé.

L'électeur de Hesse-Cassel, dont la résistance à l'introduction du principe démocratique était célèbre en Allemagne, accorde à son peuple en armes les mêmes gages, et y ajoute la concession du principe d'un parlement allemand.

L'insurrection arrache au duc de Nassau la suppression des dimmes, l'organisation politique et armée du peuple, le parlement anglais.

Le 15 mars, Leipsik s'insurge et obtient du roi de Saxe, prince déjà constitutionnel, l'accession au principe du parlement allemand.

Le même jour, une démonstration populaire, impérieuse, oblige le prince d'Oldembourg à convoquer une représentation.

Le peuple de Mecklembourg s'arme quelques jours après, et nomme une assemblée préparatoire pour élire le parlement germanique.

Hambourg réforme plus démocratiquement sa constitution déjà républicaine.

Brême réforme son sénat et accède au parlement allemand.

Lubeck, après des troubles violents, conquiert le même principe.

Enfin, le 18 mars, le roi des Pays-Bas abolit les institutions restrictives de la liberté dans le grand-duché du Luxembourg, où le drapeau tricolore flotte lui-même comme une démonstration spontanée du principe français.

Toutes ces décompositions de l'ancien système, tous ces éléments d'unité fédérale se résument dans le parlement allemand à Francfort.

Jusqu'ici la diète de Francfort avait été l'instrument obéissant de l'omnipotence des deux grandes puissances germaniques, Vienne et Berlin, sur les faibles alliés de la confédération. L'idée d'un parlement constituant, en permanence au cœur de l'Allemagne, surgit au contact de nos idées. Ce parlement des nations, représentant désormais des peuples au lieu de représenter des cours, devient le fondement d'une nouvelle fédération germanique qui émancipe les faibles, qui forme le noyau d'une démocratie diverse, mais unitaire.

La liberté de plus en plus démocratique de l'Allemagne prendra nécessairement son appui sur une puissance démocratique aussi, sans autre ambition que l'alliance du principe et la sûreté des territoires ; c'est nommer la France. Les bases de ce parlement, délibérées à Francfort, à la fin de mars, présentent les destinées nouvelles de l'Allemagne ; ces bases sont : un président de la confédération germanique élu pour trois ans. Ce président est investi du droit de paix et de guerre. Le parlement est composé de deux chambres, celle des envoyés des princes et celle des députés du peuple. Il a pour force

exécutive une garde nationale armée. Sa première session s'ouvre à Francfort le même mois que notre Assemblée constituante. Ainsi, de toutes parts, depuis la proclamation de la République, sous des formes variées et analogues au génie des peuples, l'indépendance, la liberté, la démocratie s'organisent sur le type français.

Je ne poursuivrai pas dans les autres états de l'Europe la marche plus ou moins rapide du principe national ou du principe libéral, accélérée par la révolution de février. Les idées envahissent leur lit partout, et ces idées portent le nom de la France ! Partout vous n'avez à choisir qu'entre une paix assurée et honorable ou une guerre partielle avec des nations pour alliés.

Ainsi, par le seul fait d'un double principe dévoilé à la fois à l'Europe, le principe démocratique et le principe sympathique, la puissance extérieure, appuyée d'une main sur le droit des peuples, de l'autre sur le faisceau inaccessif, mais imposant de quatre armées d'observation, assiste à l'ébranlement du continent, sans ambition comme sans faiblesse, prête à négocier ou à combattre, à se contenir ou à grandir selon son droit, selon son honneur, selon la sécurité des frontières.

Ses frontières, je me sers d'un mot qui a perdu une partie de sa signification sous la République ; c'est le principe démocratique et fraternel qui devient la véritable frontière de la France. Ce n'est pas son sol qui s'élargit, c'est son influence, c'est sa sphère de rayonnement et d'attraction sur le continent, c'est le nombre de ses alliés naturels, c'est le patronage désintéressé et intellectuel qu'elle exercera sur les peuples, c'est le système français, enfin, substitué en trois jours et en trois mois au système de la sainte-alliance ! La République a compris du premier mot la politique nouvelle que la philosophie, l'humanité, la raison du siècle devaient inaugurer enfin par les mains de notre patrie entre les nations. Je ne voudrais pas d'autre preuve que la démocratie a été l'inspiration divine, et qu'elle triomphera en Europe aussi rapidement et aussi glorieusement qu'elle a triomphé à Paris. La France aura changé de gloire, voilà tout !

L'empire d'Autriche ne traite plus que de la rançon de l'Italie. La Prusse renonce à grandir autrement que par la liberté. L'Allemagne échappe tout entière au tiraillement de ces deux puissances, et constitue son alliance avec nous en constituant son parlement indépendant à Francfort. C'est la coalition prochaine des peuples adossés par nécessité à la France, au lieu d'être tournés contre elle comme elle l'était par la politique des cours. La Suisse se fortifie en se concentrant. L'Italie entière est libre. Un cri de détresse y appellerait la France, non pour conquérir, mais pour protéger.

La seule conquête que nous voulions au-delà du Rhin et des Alpes, c'est l'amitié des populations affranchies ; en un mot, nous étions 36 millions d'hommes isolés sur le continent ; aucune pensée européenne ne nous était permise ; aucune action collective ne nous était possible ; un tel système était la compression, l'horizon était court, l'air manquant comme la dignité à notre politique. Notre système aujourd'hui c'est le système d'une vérité universelle. Notre horizon, c'est l'avenir des peuples civilisés ; notre air vital, c'est le souffle de la liberté dans les poitrines libres de tout l'univers.

Trois mois ne se sont pas écoulés, et si la démocratie doit avoir sa guerre de trente ans, comme le protestantisme, au lieu de marcher à la tête de 36 millions d'hommes, la France, comptant dans son système d'alliés la Suisse, l'Italie et les peuples émancipés de l'Allemagne, marche déjà à la tête de 88 millions de confédérés et d'amis. Quelles victoires auraient values à la République une pareille confédération, conquise sans avoir coûté une vie d'homme, et cimentée par la conviction de notre désintéressement ? La France, à la chute de la royauté, s'est relevée de son abaissement, comme un vaisseau chargé d'un poids étranger se relève aussitôt qu'on l'a soulagé.

Tel est, citoyens représentants, le tableau exact de notre situation extérieure. Le bonheur ou la gloire de cette situation sont tout entiers à la République. Nous en acceptons seulement la responsabilité, et nous nous félicitons toujours d'avoir paru devant la représentation du pays, en lui remettant la paix, en lui assurant la grandeur, les mains pleines d'alliances et pures de sang humain. (Vifs applaudissements.)

La France extérieure était emprisonnée dans des limites qu'elle ne pouvait brider que par une guerre générale. L'Europe, peuples et gouvernements étaient un système d'une seule pièce contre nous. Nous avions cinq grandes puissances compactes et coalisées par un intérêt anti-révolutionnaire contre la France. Le pays était placé comme un enjeu de guerre entre les puissances et nous. La Suisse était trahie, l'Italie vendue, l'Allemagne menacée et hostile. La France était obligée de voiler sa nature révolutionnaire et de se faire petite de peur d'agiter un peuple ou d'inquiéter un roi. Elle s'affaïssait sous une paix dynastique, et disparaissait du rang des premières individualités nationales que la géographie, la nature et surtout son génie lui commandent de garder.

Ce poids soulevé, voyez quelle autre destinée lui fait la paix républicaine. Les grandes puissances regardent avec inquiétude d'abord, et bientôt avec sécurité, le moindre de ses mouvements. Aucune d'elles ne proteste contre la révision éventuelle et légitime des traités de 1815, qu'un mot de nous a aussi bien effacés que les pas de cent mille hommes. L'Angleterre n'a plus à nous soupçonner d'ambition en Espagne ; la Russie a le temps de réfléchir sur la seule revendication désintéressée qui s'élève entre ce grand empire et nous, la constitution d'une Pologne indépendante. Nous ne pouvons avoir de choc au Nord qu'en y défendant en auxiliaires dévoués les droits et le salut des peuples slaves et germaniques.

Assemblée Nationale.

FIN DE LA SÉANCE DU 9 MARS.

Le vote au scrutin a lieu par appel nominal.

Nombre des votants.	796
Majorité absolue.	599
Boules dans l'urne blanche.	585
Boules dans l'urne noire.	411

En conséquence, l'Assemblée a décidé que les ministres ne seraient pas nommés par elle.

Ce vote est accueilli par les cris de Vive la République. L'Assemblée est ensuite appelée à décider de combien de membres se composera la commission exécutive.

Le citoyen **BARBÈS** : Je demande que l'on conserve tout le gouvernement (Rumeur.)

Un membre, avant de voter : Je voudrais savoir si le gouvernement provisoire a toujours été uni.

Le citoyen **LEDRU-ROLLIN** : Nous avons quelquefois discuté, c'est la loi de l'humanité ; blâmer cela, c'est condamner ce qu'il y a de plus sacré, la liberté de conscience ; mais nous avons toujours été unis dans un même sentiment, l'amour de la République.

Permettez-moi de vous donner un conseil. Ne perdez pas le temps en récriminations ; faites tous le gouvernement. Agissez.

L'Assemblée décide au milieu de la plus vive agitation et la plus grande confusion que la commission se composera de cinq membres et non de onze comme on l'avait proposé.

M. BARBÈS : Je demande qu'il soit constaté que je n'ai pas voté. La séance est levée à six heures et demie.

A onze heures la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté. L'ordre du jour appelle la nomination de cinq membres devant former la commission à laquelle sera confié le pouvoir exécutif.

M. LE PRÉSIDENT : La séance va être suspendue pendant une demi-heure.

Plusieurs membres : Mais nous sommes en nombre. Le citoyen BUCHEZ : Laissez le président présider; il sait ce qu'il fait. Les membres du 10^e et du 18^e bureaux sont réunis; je les ai fait inviter à se rendre à la séance.

A midi la séance est reprise. Un membre rapporteur proposé d'admettre les citoyens Léon de Malleville, Fauredère, Roux, Detours, de Capalès, Delbrel comme députés de Tarn-et-Garonne.

La parole est au citoyen Sénard. Le citoyen SÉNARD rend compte d'une conversation qu'il a eue dans la salle des conférences avec quelques uns de ses collègues qui craignaient qu'il n'y eût refusé de la part d'anciens membres du gouvernement provisoire. Tous m'ont déclaré qu'ils adhéraient à la liste de conciliation du citoyen Dornès.

Le citoyen AYLIES : Vous n'avez pas mission de parler pour d'autres, parlez pour vous.

Le citoyen MARTIN (de Strasbourg), à la tribune : Je quitte à l'instant Dupont (de l'Eure) qui m'a déclaré et m'a chargé de dire à l'Assemblée... (Vive interruption.)

Le citoyen BERRYER : Je demande la parole pour un rappel à l'ordre. A gauche : Allons donc!

Le citoyen BERRYER : Pour l'ordre de la discussion. Le citoyen BERGER : Vous n'avez pas le droit de prononcer des noms.

Le citoyen MARTIN (de Strasbourg) : Oui, Dupont (de l'Eure) m'a prié de dire à l'Assemblée que, si elle lui faisait l'honneur de le nommer membre de la commission exécutive, il ne pourrait pas accepter. (Longs murmures.)

Plusieurs voix : Vous n'avez pas accepté la démission de Béranger! Le citoyen BEAUMONT (de la Somme) : Je ne crois pas qu'il soit régulier d'apporter des noms à la tribune; mais puisque le nom du vénérable Dupont (de l'Eure) a été prononcé, je déclare que je ne comprendrais pas qu'on pût faire une commission de gouvernement dont le vénérable Dupont (de l'Eure) ne ferait point partie.

Le citoyen BERRYER : Vous ne devez pas discuter des noms à la tribune. La lumière de la révolution a lui sur les noms propres. Pas plus que d'autres, je ne veux des hommes qui n'auraient pas fait suffisamment leurs preuves; mais depuis deux mois nous les connaissons assez pour pouvoir écrire notre bulletin en connaissance de cause. Ce qu'on peut discuter à la tribune, ce ne sont pas les noms propres.

Une voix : Pourquoi pas? Le citoyen BERRYER : C'est la ligne politique, c'est la nuance dans laquelle devrait être prise la commission exécutive. Le reste ne doit être pesé que dans la conscience.

Le citoyen JEAN RAYNAUD : Dans une réunion de 180 membres nous avons... (Interruption compacte.)

Le citoyen BERRYER : Nous n'avons pas besoin de savoir ce qui se passe dans vos réunions. Le citoyen RAYNAUD pense que la liste du citoyen Dornès est la meilleure et la plus conciliante. (Aux voix! aux voix!)

La discussion est déclarée fermée. On passe au vote par scrutin de liste: Les citoyens Barbès et Démosthène Ollivier demandent que la nomination de la commission exécutive ait lieu à haute voix. (Non! non!)

Cette proposition est mise aux voix et rejetée à une forte majorité. Le scrutin a lieu par appel nominal.

Pendant le dépouillement du scrutin, M. le président propose de régler ainsi l'ordre du jour de demain dans les bureaux.

Nomination de la commission de la constitution, de celle des travailleurs, et de la commission des finances.

M. BERRYER : Il me semble que vous devriez laisser au gouvernement et aux ministres le soin de préparer les travaux et de vous présenter un projet de constitution. (Non! non! Si! si!)

M. BUCHEZ : Je pense qu'une chose aussi importante que la constitution doit être faite par l'Assemblée et par l'Assemblée seulement; c'est pour cela que nous sommes envoyés ici.

Les citoyens Bonjean et Legrand sont successivement entendus. Le citoyen GEORGES LAFAYETTE : Je crois que la commission de la constitution doit être nommée par la chambre en séance publique, et qu'au surplus ces questions ne peuvent être décidées que lorsque tout le monde sera présent et quand le scrutin aura été proclamé. (Oui! oui!)

L'incident n'a pas de suite. Voici le résultat du scrutin (profond silence):

Nombre des votants 794
Majorité absolue 398

MM. Arago 725
Garnier-Pagès 713
Marie 702
Lamartine 645
Ledru-Rollin 488

La commission exécutive se trouve ainsi composée. La séance continue.

Voici la lettre par laquelle M. Béranger donnait sa démission de membre de l'Assemblée nationale :

Citoyen président,

J'avais eu de mon devoir de prévenir les électeurs du département de la Seine, en m'excusant par les raisons les meilleures, que je ne pourrais accepter l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale.

Malgré la reconnaissance profonde que m'inspire le nombre de voix qui m'ont appelé à cette assemblée, je n'ai pas renoncé à l'idée bien arrêtée d'assurer de refuser un mandat auquel ne m'ont préparé ni des méditations ni des études suffisamment sérieuses.

Ce que je n'ai pas osé faire jusqu'à présent, pour n'être pas cause d'une convocation nouvelle du corps électoral, une élection invalidée, qui rend cette convocation inévitable, m'en offre la possibilité, et je viens, citoyen président, remettre entre vos mains le mandat qui m'avait été confié et qui n'en restera pas moins, à mes yeux, la seule gloire de ma vie.

Ayez la bonté, citoyen président, d'assurer l'Assemblée nationale du regret que j'éprouve de ne pouvoir prendre part à l'œuvre complètement démocratique qu'elle aura l'honneur d'accomplir.

Faites-lui agréer, et agréez vous-même, citoyen président, l'hommage de mon respect le plus profond.

Votre dévoué concitoyen,

BÉRANGER.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

RÉSUMÉ SOMMAIRE DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 1848 A SOUMETTRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Le budget de 1848, tel qu'il avait été voté par les dernières chambres législatives et qu'il devait se réaliser dans les circonstances que l'on pouvait alors prévoir, présentait les résultats suivants :

EN DÉPENSE. — Pour le service ordinaire. 1,566,066,370

D'autres crédits, dont une partie seulement se trouve reproduite dans le budget rectifié de 1848, étaient compris dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires pour une somme totale de 22,977,257 fr., savoir :

Réparation de dommages causés par les inondations et autres travaux 3,713,194

Charges de l'emprunt négocié le 10 novembre 1847. 15,283,056

Divers services des départements ministériels. 3,975,007

De plus, on se proposait de demander, ainsi que l'avait

fait remarquer le rapport de la commission de l'ex-chambre des députés, sur le même budget de 1848 (page 20), des crédits supplémentaires :

Pour l'armée d'Afrique. 28,000,000

Pour le service des vivres et fourrages de la guerre, insuffisamment dotés. 8,000,000

D'autres crédits devaient encore être réclamés : Pour les dépenses secrètes de police générale. 1,000,000

Pour la célébration des fêtes de juillet. 200,000

Total. 1,420,243,607

2^e Pour le service des travaux extraordinaires.

Les crédits accordés pour les travaux imputables sur l'emprunt de 450 millions (loi du 23 juin 1841) étaient de. 20,298,300

Il avait été voté, pour les travaux extraordinaires à la charge de la dette flottante, une somme de 68,250,000 fr., laquelle, réunie aux reports de crédits provenant de 1847, devait former, ainsi que l'avait annoncé le rapport précité sur le budget de 1848 (page 16), et que les faits réalisés jusqu'au 1^{er} janvier 1848 l'ont justifié, une allocation totale de. 169,461,969

En sorte que l'ensemble des dépenses votées ou prévues pour 1848 s'élevait à. 1,610,004,076

EN RECETTE. — 1^o Pour le service ordinaire

Les évaluations du budget voté montaient à. 1,570,978,010

Mais, d'après des faits déjà connus, ou qui étaient prévus au commencement de 1848, des non-valeurs inévitables devaient se réaliser sur les produits suivants :

DOUANES. — Marchandises diverses. Réduction que les évaluations de 1848 devaient comporter, puisque, malgré la prévision de la cessation des causes qui ont ralenti les importations en 1847, on a cru devoir proposer, pour 1849, une évaluation inférieure à celle de 1848 de la somme de. 11,375,000

Produits des forêts (perte probable établie sur les évaluations). 7,604,000

Recettes de l'Algérie (id.) 8,000,000

Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations (id.) 200,000

Les recettes votées pour le service ordinaire eussent donc été réduites à. 1,546,599,010

2^o Pour le service extraordinaire.

La ressource à prélever sur l'emprunt (loi du 23 juin 1841), pour couvrir les dépenses votées, était de 20,298,300

Total des recettes d'après le budget, tel qu'à l'ouverture de l'exercice il paraissait devoir se réaliser. 1,566,897,310

EN RÉSULTAT. La dépense eût été de. 1,610,004,076

La recette, de. 1,566,897,310

d'où il serait résulté un découvert total de. 243,106,766

Ce découvert aurait porté : Sur le service ordinaire, pour. 75,644,397

Sur le service extraordinaire, pour. 169,461,969

Somme pareille. 243,106,766

— Le nouveau budget qui doit être soumis à l'Assemblée nationale présente comparativement à celui du dernier gouvernement, les augmentations et diminutions suivantes :

EN DÉPENSE. — 1^o Pour le service ordinaire.

Augmentations qui font l'objet du relevé ci-joint, n^o 1. 161,458,545

Diminutions résumées, dans l'état ci-joint, n^o 2. 26,596,291

Reste en augmentation de dépenses, d'après les projets de budget rectifiés pour 1848, des divers ministères. 133,062,032

Mais il est nécessaire de déduire de ce résultat les crédits maintenant abandonnés par divers ministères sur les propositions primitives de la loi des crédits supplémentaires, ou sur les prévisions de dépenses employées ci-dessus dans le budget du précédent gouvernement, ci. 84,177,257

Reste. 80,884,815

2^o Pour le service extraordinaire.

Les dépenses des trois ministères ordonnateurs de ces travaux sont réduites de 189,760,469 f. à 140,735,360 f., d'où il résulte :

Pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842, une diminution de. 51,643,409

Pour les travaux régis par la loi du 23 juin 1841, une augmentation (à déduire) de. 2,638,500

Reste en diminution. 49,004,909

Résultat en augmentation pour les dépenses au budget rectifié. 51,879,906

EN RECETTE. — Pour le service ordinaire. (Augmentations.)

Impôts établis par le gouvernement provisoire.

Imposition extraordinaire de 45 c. aux rôles des contributions directes :

Montant de l'impôt. 189,000,000

A déduire : Pour remise et dégrèvements aux contribuables pauvres ou malaisés. 29,000,000

Impôt de 1 c. par fr. sur les créances hypothécaires. 43,000,000

Retenues proportionnelles sur les traitements. 10,000,000

Impôts à proposer à l'Assemblée.

Impôt sur les concessions de défrichements de bois. 1,000,000

Impôt sur les successions et donations. 30,000,000

Assurances par l'Etat des risques de l'incendie (1). 5,000,000

Revenus des domaines de la couronne. 5,000,000

Emprunt national (sur lequel il a déjà été versé 18 millions). 20,000,000

Plus-value des rôles des contributions directes ordinaires. 1,475,525

Produit des tabacs (résultat de la réduction des remises aux débitants (la réduction des remises produira 5 millions; on ne porte que 2 millions pour les huit derniers mois de 1848. 2,000,000

Diminutions.

Moins-value sur les impôts et revenus indirects au-delà de celle de 11,375,000 f.) que l'on devait prévoir. 73,463,000

Abandon du timbre sur les journaux. 3,500,000

Moins-value sur les produits de domaines. 695,000

Moins-value sur les produits divers du budget. 111,143

Total. 79,774,143

Reste en augmentation de recettes. 199,702,180

2^o Pour le service extraordinaire.

Élévation de la ressource de l'emprunt autorisé par la loi du 23 juin 1841, au montant des dépenses portées au budget rectifié. 2,638,500

Total des augmentations de recettes au budget rectifié. 202,340,680

EN RÉSULTAT. — Les dépenses votées ou prévues dans le dernier budget du gouvernement déchu, qui s'élevait à. 1,610,004,076

se trouvent augmentées de. 31,879,906

et s'élèvent à. 1,641,883,982

(1) Pour les sept derniers mois de l'année 1848, pendant lesquels l'action de l'Etat ne pourra s'exercer que sur une faible partie des valeurs assurables; mais, d'ici l'année 1849, on estime que les assurances pourront procurer un bénéfice de 25 millions sur 63 à 70 millions de valeurs immobilières et mobilières.

D'un autre côté, les recettes évaluées à 1,566,897,310 Sont augmentées de. 202,340,680

Total. 1,569,238,190 1,569,238,190

Il ressort ainsi du nouveau budget un excédant de dépense de. 72,645,792

Mais en continuant d'y appliquer la réserve de l'amortissement, qui s'élèvera pour l'année 1848 à. 85,980,000

Le budget total de 1848, comprenant le service ordinaire et le service extraordinaire, présentera un excédant de recette de. 11,554,208

Savoir : service ordinaire (excédant de recette) 45,172,768

Service des travaux régis par la loi du 11 juin 1842 :

Dépenses. 117,818,560

Réserve de l'amortissement (à déduire) 85,980,000

Excédant de. égal. 11,554,208

Or, d'après le dernier budget, le découvert du service ordinaire seul eût absorbé la majeure partie de la réserve de l'année (73,644,397 fr.), et l'on se fût trouvé ainsi en déficit de toute la dépense votée pour les travaux extraordinaires à couvrir par les ressources de la dette flottante, et qui, comme on l'a dit, s'élevaient alors à 169,461,969 fr.

— Par décision ministérielle du 9 du même mois, le général de division Vaillant a été nommé président du comité des fortifications, en remplacement du général de division Daullé, récemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 5 mai, le citoyen Carteret, directeur de la sûreté générale, a été nommé secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— Par arrêté du même jour, le citoyen Panisse, chef de bureau, a été nommé chef de division à la sûreté générale.

ORDRE A L'ARMÉE.

L'armée est prévenue qu'à compter du 15 mai courant, les nouvelles divisions et subdivisions militaires seront constituées conformément au décret du 28 avril dernier.

Paris, le 6 mai 1848. Le ministre de la guerre, F. ARAGO.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 12 mai 1848, à onze heures du matin.

Le citoyen Recurt est nommé ministre de l'intérieur en remplacement du citoyen Ledru-Rollin, élu membre de la commission du pouvoir exécutif.

Chronique.

Quelques journaux de Lyon ont annoncé la mort de M. Pelletier, de Tarare. Nous avons eu hier des renseignements positifs à cet égard. M. Pelletier est complètement remis de la chute qu'il a faite, et il doit partir cette semaine pour se rendre à l'Assemblée nationale.

D'autres ont annoncé la maladie de M. Lortet; nous n'avons rien appris jusqu'ici qui puisse justifier un tel bruit.

Hier, la presque île Perrache pavait à son tour les fenêtres de toutes ses rues. La compagnie des gardes nationaux de la Grande-Côte arborait en même temps nos couleurs, depuis le bas de la montée jusque sur le plateau des Bernardines, ainsi que dans la plupart des rues adjacentes. Après quelques promenades dans leur quartier, les gardes nationaux de ces deux extrémités de la ville prenaient place à des tables couvertes de rafraîchissements qu'ils ont offerts aux députations des gardes nationaux de Lyon et de ses faubourgs.

Le soir, les deux fêtes se sont terminées par une illumination générale.

— La compagnie de la rue Belle-Cordière a eu l'heureuse idée de faire tourner au profit de la classe malheureuse le montant de la souscription recueillie dans son quartier et destinée d'abord à la plantation d'un arbre de la liberté.

Sans doute il est bien d'enraciner à notre sol ces verdoyants symboles de l'ère républicaine qui vient de s'ouvrir, mais n'y a-t-il pas un inconvénient à multiplier outre-mesure des fêtes, à dissiper en réjouissances cet argent si rare et si précieux au soulagement de tant de souffrances?

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'approuver la détermination prise par la compagnie de la rue Belle-Cordière.

Hier une députation, composée d'officiers et d'un charmant groupe de jeunes filles, s'est présentée à la municipalité. Les jeunes filles, vêtues d'une robe blanche, d'une écharpe bleue, la tête ceinte d'une guirlande de laurier, portaient une bannière et une corbeille qui contenait le don patriotique, 300 fr., montant de la souscription.

Offrande touchante et aimable faite par la main des jeunes filles! L'enfant, n'est-ce pas l'avenir? La jeune fille ne sera-t-elle pas un jour la mère de famille qui doit donner à la patrie des citoyens dévoués et vertueux?

Une telle main porte bonheur.

— Une personne de la rue Sainte-Hélène, qui s'amusa hier à tirer des coups de pistolet par la croisée de son appartement, a eu un doigt de la main dépeupillé par son arme.

— Beaucoup de soldats, revenant d'Afrique, rejoignent leurs corps respectifs échelonnés dans nos villes fortes du Nord.

— Cent chevaux à peu près de remonte, pour l'artillerie, ont traversé ce matin notre ville.

— La compagnie du génie casernée au fort Lamotte et qui fait partie de l'armée des Alpes part demain pour Bourgoin.

— Un prospectus, faisant connaître les conditions à remplir pour être reçu à l'examen préparatoire d'admission dans les écoles vétérinaires, est déposé dans les bureaux de la préfecture du Rhône et de la sous-préfecture de Villefranche, ainsi qu'au secrétariat de la mairie de Lyon, pour être communiqué à toute personne qui désirerait le consulter.

— Les souscripteurs d'actions au *Comptoir de l'Industrie lyonnaise* et ceux qui veulent le devenir, sont prévenus qu'il y aura une réunion samedi 13 du courant, à six heures du soir, passage de l'Hôtel-Dieu, 60.

Condition des votes du 11 mai. — Ouvrées, 45 ballots. Grèges, 8 ballots. Dernier numéro, 437.

Spectacles du 12 mai 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Tailleur et la Fée, ou les Chansons de Béranger, vaudeville. — la Favorite, opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Dame de Saint-Tropez, drame. — France et Savoie, ou le Pont de Beauvoisin, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Le steamer *Forth*, arrivé vendredi à Southampton, nous a apporté des nouvelles des colonies jusqu'à la date du 11 avril. Ces nouvelles sont rassurantes; non seulement la tranquillité n'a été troublée nulle part, mais partout le nouvel ordre de choses a été accueilli avec enthousiasme. Les colons, loin de se plaindre des projets abolitionnistes du gouvernement provisoire, ont été les premiers à mettre en pratique les sentiments de la plus noble fraternité; les esclaves ne

se sont laissés dominer par aucune mauvaise passion, et tous attendaient avec confiance la décision de leurs destinées d'un gouvernement qui a pris pour base la justice et la liberté.

A la Martinique, comme à la Guadeloupe, tous les corps constitués, conseils municipaux, chambres de commerce, tribunaux, se sont joints à la population unanime pour donner une adhésion pleine et entière à l'institution républicaine.

M. le maréchal-de-camp Rostoland, délégué par le gouvernement provisoire pour remplacer M. le contre-amiral Matthieu, comme gouverneur de la Martinique, avait pris possession de ses nouvelles fonctions.

« Partout, du reste, écrit-on, la colonie des noirs a été calme et paisible; ils attendent patiemment le moment de leur émancipation, espérant, il est vrai, qu'avec la liberté, ils auront le droit de ne rien faire; mais c'est là où devra se faire sentir principalement l'influence du gouvernement, en entourant l'acte d'émancipation de mesures d'ordre destinées à maintenir le travail. Tout dépend aussi des chefs que l'on va nous envoyer, et si nous tombons sur des hommes joignant à l'impartialité une grande fermeté de caractère, nous sommes assurés de réprimer tous les désordres qui pourraient éclater, et de conserver à la France les deux colonies. »

On attendait avec anxiété de connaître les mesures préservatrices dont le gouvernement métropolitain accompagnerait l'acte d'émancipation, et les principes essentiels posés par les colons se résumaient dans une juste indemnité, et la répression sévère de la paresse et du vagabondage.

Déjà des réglemens dans ce but ont été préparés par les autorités coloniales et des commissions chargées de proposer un projet d'organisation sur le travail libre.

Toutefois, malgré le calme et l'harmonie qui régnaient, le pays souffrait vivement d'une violente crise financière, qui entravait toutes les opérations commerciales. Le numéraire était fort rare et les négociations à peu près impossibles.

— M. Herbet, ancien ami personnel de M. Guizot, vient d'être nommé consul à Rotterdam. M. Edmond Lesseps a été nommé consul à Alep, et M. Cabarrus consul à Palma. Ces nominations n'ont pas encore paru au *Moniteur*.

— On lit dans le *Droit Commun* de Bourges :

« Dimanche, 30 avril, un accident qui a eu les résultats les plus déplorablement est arrivé dans les hauts-fourneaux de Commeny (Allier). Un des fourneaux s'est ouvert, et la fonte faisant irruption a atteint 13 personnes, dont 5 ont été tuées sur le coup et 2 autres ont succombé à leurs blessures; ceux qui ont survécu sont très grièvement blessés. »

— On lit dans l'*Union de l'Ouest* d'Angers :

« Nous apprenons à l'instant qu'un vaste incendie s'est déclaré hier soir à l'école de cavalerie de Saumur, et a réduit en cendres une partie des bâtiments de cet établissement. Des fourrages, pour une valeur de plus de cent mille francs, ont été dévorés par les flammes. » Cet effroyable sinistre est attribué à la malveillance; on nous assure que déjà plusieurs arrestations ont été faites, mais nous manquons de détails. »

— Le vaisseau le *Duguesclin* a été mis à l'eau mercredi dernier à Rochefort, en présence d'une foule immense d'étrangers. Le *Duguesclin* va être prochainement armé.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

Comme si ce n'était pas assez des fautes commises et de tous les embarras existants, voilà que Berne, depuis lundi, est en révolution. Dans la première séance de son grand-conseil, à la fin d'une discussion assez vive au sujet de la formation d'un comité organisateur de volontaires pour la Lombardie, M. Ochsenbein a donné sa démission. C'est, croyons-nous, la deuxième fois qu'il agit ainsi. Si cette fois il persiste, nous serions en pleine crise fédérale, et une constitution sera notre seule arche de salut, quelque issue que cette crise reçoive. Mieux vaut tard que jamais.

ALLEMAGNE.

POSEN, 1^{er} mai. — Aujourd'hui vers la soirée sont arrivées successivement ici douze voitures de blessés au combat, qui a eu lieu hier à Miloslaw, et en même temps des rapports sur le résultat de cette bataille.

— On lit dans la *Gazette de Posen* du 1^{er} mai :

« Vers le soir, la nouvelle s'est répandue que Louis de Mieroslawski a été tué ce matin. Les troupes prussiennes doivent attaquer de nouveau Miloslaw demain. »

GALLICIE. — Suivant les rapports des émigrés polonais arrivés en dernier lieu de Cracovie à Breslau, le général Castiglione est mort le 28 avril à six heures du matin par suite de ses blessures.

(*Gazette universelle allemande.*)

DANEMARK.

On annonce que le Danemark a proposé au gouvernement hanovrien d'arrêter la marche des troupes dans les duchés, afin que le différend survenu entre le roi et ses sujets de Schleswig-Holstein puisse être réglé d'une manière pacifique par la médiation des puissances européennes. Le gouvernement hanovrien a formellement rejeté cette proposition.

GRÈCE.

ATHÈNES, 28 avril. — Les embarras qui environnent le ministère ne font qu'augmenter et se multiplier de jour en jour. D'abord la crise financière qui menace de continuer, sans qu'on puisse en fixer le terme. Les revenus n'arrivent que lentement, et à peine arrivés, la liste civile et les autres créanciers de l'Etat sont là pour faire main basse sur tout ce qu'on peut. Les employés civils sont renvoyés d'une semaine à l'autre et vivent de privations depuis deux mois. C'est à peine si l'on paye régulièrement les troupes. Voilà les fruits amers du système de l'administration précédente qui, pour avoir des votes serviles à la chambre et se vanter d'être appuyée d'une prétendue majorité, a abandonné la perception des impôts à la discrétion de consciences tarées.

TURQUIE.

Le choléra tend tous les jours à disparaître de Constantinople; on n'y signale plus que quelques cas isolés et sans gravité, lorsque la maladie est combattue à temps.

Les dernières lettres d'Alep annoncent que le choléra a paru dans cette ville: deux cas y avaient été constatés.

Marmara et Cutali, distants de Constantinople d'une douzaine de lieues, ont été également envahis par le fléau, il y a déjà plus d'un mois. A la date des dernières nouvelles que nous avons reçues de ces deux endroits, le choléra avait fait 85 victimes dans le premier, et 60 dans le second.

(*Journal de Constantinople.*)

Le Gérant responsable. H. MURAT.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 12 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	555	552 50				
prime d. 10						
Paris à Rouen.						
prime d. 10						
Avignon à Marseille.						
prime d. 10						
Orléans à Vierzon.						
prime d. 10						
Chemin du Nord.						
prime d. 10						
Paris à Lyon.	308 75					
prime d. 10						
Mines de la Loire.	217 50	216 25				
prime d. 10	218	217 50				

Bourse de Paris du 10 mai 1848.

La bourse a encore monté au début, puis il y a eu une légère réaction. Le 5 0/0, qui était hier à 48 25, a 48 50 et 48 et fermé à 50. Le 3 0/0, qui a fermé hier à 71, a varié de 71 50 à 72, et reste à 75.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	48 50	50
Quatre pour cent français.		
Quatre et demi pour cent.		
Cinq pour cent français.	71	75
Quatre et demi pour cent belge.		
Cinq pour cent belge (1842).	68	
Banque belge.		
Récépissé Rothschild.		
Bons du Trésor.		



Trois pour cent espagnol	70	71
Cinq pour cent napolitain.	56	58
Cinq pour cent romain		
Banque de France		
Obligations de Paris		
Saint-Germain.		
Versailles (rive droite).	120	118 75
Versailles (rive gauche).	105	
Paris à Orléans.	555	545
Paris à Rouen.	400	405
Rouen au Havre.	190	200
Avignon à Marseille.	200	208 75
Strasbourg à Bâle.	90	87 50
Orléans à Vierzon.	250	
Orléans à Bordeaux.	595	
Chemin du Nord.	547 50	550
Paris à Strasbourg.	555 75	
Tours à Nantes.	555	556 25
Paris à Lyon.	306 25	

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 11 mai 1848.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER COURS.	PREMIER COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700	
3,000	500	Société riveraine d'assurances	4,400	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	6,750	
520	5,000	Bateaux à vapeur. Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,700	
500	4,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,500	
200	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	10,000	
200	10,000	Compagnie de l'Agrie.	900	
1,000	500	Compagnie du Rhône.	4,50	
6,000		Canal de Givors.	7,225	
5,200	5,000	Chemins de fer. Lyon à Saint-Etienne.	16,000	
430	5,000	Id. Industrie des gérants.		
		Id. Industrie des fond.		
		Saint-Etienne à Andrézieux		
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.		3,475
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Alleverd.	6,500	
		Fonderie de la Mulatière.		
		de l'Horme.		
		Bessège.		175
14,483	4,250	Mines de houille. Compagnie générale.		525
1,000	1,000	Obligations de ladite compagnie.		740
		Compagnie générale des Tréfonds.	850	
		Compagnie des mines des Liltes.		
		Compagnie du Villars.		
2,500		Ponts. Sur le Rhône.	400	
5,000	5,000	de la Feuillée.	1,340	
450	2,000	du Palais-de-Justice.	2,050	
500	2,000	de l'île-Barbe.	1,600	
220	2,000	de Vaise.	1,155	
1,790		de Couzon.	220	
1,300		Omnium.	4,190	
		Union lyonnaise.	490	
	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,350	
		Gare de Vaise.	100	
		Terrains de Vaise.	500	
		Compagnie des Eaux de Villefranche.	250	

ÉCLAIRAGE AU GAZ.

ÉMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.	ÉMISS.	NOMS DES VILLES.	D. PRIX.
500	Abbeville.	500	440	Metz.	980
500	Alais.	275	500	Mézères et Charleville.	670
500	Alençon.	1,305	500	Milan.	1,600
500	Angers.	420	309	Montélimar.	205
500	Annonay.	550	500	Montpellier.	800
	Arles.		500	Moulins.	620
	Auray.		500	Nantes.	650
500	Avignon.	200	440	Naples.	290
	Baden-Baden.		500	Nevers.	400
500	Bédarieux.	480	500	Padoue, Vicence, Trévise.	500
	Bayonne.		500	Parma.	250
450	Besançon.	600	500	Perpignan.	530
1,000	Boulogne, Sèvres et S-Clou.	1,050	500	Plaisance.	530
500	Bourg.	350	500	Puy.	250
1,000	Bourges.	500	500	Reims.	400
400	Clermont.	42	450	Rennes.	425
280	Chambéry.	760	500	Riom.	230
	Cherbourg et Lorient.		450	Roanne.	450
500	Colmar.	425	730	Saône-et-Loire.	1,500
700	Dijon.	920	700	Saint-Chamond.	1,400
400	Dole.	270	700	Saint-Etienne.	1,200
400	Florence.	385		Strasbourg.	1,200
600	Gènes.	892 50		Tarare.	210
	Grenoble.	450		Trieste.	300
	Caillottière.	750	750	Troyes.	530
	Laval.	510	500	Valence.	1,500
	Limoges.	325	400	Udine.	520
	Livourne.	420	500	Valence.	675
	Lodève.			Venise.	750
1,000	Lyon, Compagnie Perrache.	5,400			
5,200	— nouvelle émission.				

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

Il résulte d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal de commerce de Lyon le 5 mai courant, qui sera enregistré,

Que la société verbale qui a existé entre les sieurs Barra et Vernier, par suite d'accords verbaux des 12 mai 1846 et autres subséquents, et dont le siège était à Lyon, port Saint-Clair, n° 26, a été déclarée nulle et en tous cas dissoute, à dater du 26 avril dernier, jour de la demande.

La liquidation a été ordonnée provisoirement en commun.

Lyon, le 11 mai 1848.

Pour extrait : L'avoué fondé de pouvoir, Signé Groz. (4770)

Etude de M^e J.-X. Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

VENTE en bloc, par suite de folle-enchère, d'un Fonds de Café situé à Lyon, rue Puits-Gaillot, au préjudice de Louis Torriani oncle.

L'adjudication est fixée au lundi 22 mai 1848, à dix heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la diligence de M^{me} Antoinette Préveraud de Pombretton, veuve de Joseph-Balthazar de Siméon, demeurant à Paris, rue de Lille, n° 31, agissant en qualité de tutrice de ses enfants mineurs;

Par suite de la folle-enchère faite par Louis Torriani oncle, le 18 avril dernier, lors de la première vente dudit fonds de café, en l'étude et par le ministère de M^e Gallay, notaire à Lyon;

En vertu d'une ordonnance de référé rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, entre les parties intéressées, le 29 avril dernier, dûment en forme;

L'adjudication aura lieu le lundi vingt-deux mai 1848, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont. Signé: EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué poursuivant, et à M^e Gallay, notaire, commis pour la vente, et en l'étude duquel est déposé le cahier des charges. (5269)

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

à Grenoble, cochez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et FONDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

Grand Déballage

DE PAPIERS PEINTS.

Hôtel du Havre, rue Saint-Dominique, n° 3, au 1^{er}.

Ce dépôt est établi pour quatre mois seulement, dans le seul but avoué du fabricant d'écouler une masse de produits dont l'expédition a été suspendue par suite de la crise commerciale. Cette vente au détail aura lieu au prix réel de fabrique poussé jusqu'aux dernières limites du bon marché.

En renonçant au bénéfice que présente ordinairement le détail, la vente se fera au prix fixe et au comptant.

L'ouverture du magasin est fixée à jeudi 11 mai. (1945)

MALADIES DE POITRINE.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les Maladies de Poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 50, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3825)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Au 1^{er} juin prochain, l'IMPRIMERIE BOURSRY FILS, actuellement rue Poulaillerie, n° 19, sera transférée grande rue Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.

GRAINE DE FOIN ET FUMIER. A vendre, Graine de foin de Bourgogne et Fumier, à la Poste aux Chevaux, place de la Liberté dite Charabara. (1955)

MANUFACTURE D'ARMES BLANCHES.

A. Granger-Primard et C^o,
A la Bernarie, près Saint-Etienne (Loire). (1956)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, place de la Fromagerie, n. 7.